

**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE  
N° 20.05.31**

Paris, 19 mai 2020

**Contacts presse**

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
odassetto@u2p-france.fr

## L'U2P franchit une nouvelle étape dans son engagement aux côtés des chefs d'entreprise de proximité avec un site d'achat de matériel de protection individuelle et une cellule d'accompagnement psychologique

Déterminées à tout mettre en œuvre pour aider les chefs d'entreprise de proximité à faire face aux conséquences de la pandémie de covid-19, l'U2P et ses cinq organisations membres (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL et CNATP) lancent le 20 mai 2020 deux nouveaux dispositifs d'accompagnement.

### Un site pour s'approvisionner en équipement de protection individuelle

Dès le 20 mai 2020, l'ensemble du matériel sanitaire nécessaire à la protection individuelle des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux, de leurs salariés et de leurs clients ou patients, sera proposé à la vente sur le site [proxiprotection.fr](http://proxiprotection.fr).

Les chefs d'entreprise de proximité disposeront ainsi de leur propre réseau indépendant pour s'équiper rapidement et durablement, dans des conditions tarifaires avantageuses, en masques, gants, gel hydroalcoolique, visières antiprojections, blouses...

La plateforme **ProxiProtection**, initiée par l'U2P et soutenue par la Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Économie et des Finances, est le fruit d'un partenariat avec la société Paris Fashion Shops, chargée de l'approvisionnement, de la vente et de la livraison du matériel, dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

### Une cellule d'accompagnement psychologique

En parallèle, l'U2P et ses organisations membres mettent en place le 20 mai une plateforme d'écoute et d'accompagnement psychologique des chefs d'entreprise de proximité grâce à **un numéro national d'appel gratuit : le 09 85 607 727**, ouvert 7 jours sur 7 de 8h à 20h.

Pour répondre à l'inquiétude et parfois la grande détresse causées par la crise actuelle, l'U2P a cherché les moyens de rompre l'isolement des chefs d'entreprise, en leur permettant de libérer leur parole et d'évoquer leurs difficultés avec des professionnels de confiance.

Ce numéro d'appel gratuit permet d'entrer en dialogue avec l'un(e) des trente psychologues mis à disposition. Sa mise en place est rendue possible par l'UNAPL et ses deux fédérations membres représentant les psychologues, le Groupement syndical des praticiens de la psychologie, psychothérapie, psychanalyse en libéral (PSY'G) et le Syndicat national des psychologues (SNP), ainsi que par le cabinet de psychologues en ligne BeMyPsy.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.05.31

Paris, 19 mai 2020

### Contacts presse

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
odassetto@u2p-france.fr

« Protéger les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux est une priorité, affirme le président de l'U2P Alain Griset. La proximité et au cœur de leur métier et les Français en auront plus que jamais besoin. Il faut leur donner les moyens de reprendre leur activité sans compromis pour leur santé, celle de leurs salariés ou celle de leurs clients et patients. Au-delà, il faut également prêter une attention toute particulière à leur santé psychologique, car les difficultés de ces dernières semaines font peser un risque d'isolement croissant sur les chefs d'entreprise, qui voient leurs responsabilités s'alourdir et leur visibilité sur l'avenir se réduire. »

Depuis le début de la pandémie, l'U2P et ses cinq organisations membres (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL et CNATP) travaillent sans relâche, en particulier auprès du gouvernement et des organismes de protection sociale, pour bâtir un arsenal complet d'aides aux entreprises de proximité. L'U2P propose une synthèse actualisée en continu de ces aides sur son site [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr).